

RISQUE INONDATION

AVANT

- Mettre en hauteur les meubles et les objets précieux.
- Couper le gaz et l'électricité.
- Écouter la radio à pile pour suivre l'évolution de la situation.

PENDANT

- Ne pas consommer d'eau courante.
- Ne pas se déplacer en voiture.
- Ne pas s'engager sur une route inondée.
- Respecter les consignes et les déviations mises en place.
- Évacuer son domicile à la demande des autorités.
- Emporter sa trousse de survie, ses papiers, de l'argent, ses médicaments, des vêtements...

APRÈS

- S'éloigner des zones dangereuses.
- S'assurer de la sécurité du système de l'électricité, d'eau, et du gaz, avant de les rebrancher.
- Informer les autorités de tout danger.
- Constituer le dossier d'assurance.



RISQUE SÉCHERESSE- MOUVEMENT DE TERRAIN

PENDANT

- Évacuer les bâtiments.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- S'éloigner de la zone dangereuse.
- Rejoindre le lieu de regroupement.
- Respecter les consignes des autorités.

APRÈS

- Se mettre à disposition des secours.
- Évaluer les dégâts et les dangers.
- Informer les autorités.



RISQUES CLIMATIQUES MAJEURS

AVANT

- S'informer des prévisions météorologiques.
- S'inscrire en mairie pour les personnes vulnérables.
- Protéger ses installations du gel et saler les trottoirs devant son domicile, en cas d'enneigement.

PENDANT

- Prendre des nouvelles de son entourage.
- Adapter son habillement à la température.
- Boire beaucoup d'eau lors des périodes caniculaires.
- Limiter les déplacements et les sorties.
- Éviter d'utiliser son téléphone et ses appareils électriques en cas d'orages.
- Respecter les consignes des autorités.

APRÈS

- Réparer ce qui peut l'être en cas de vent violent



RISQUE INDUSTRIEL

PENDANT

- S'enfermer rapidement dans les bâtiments.
- Fermer et s'éloigner des portes et fenêtres.
- Ne pas rester dans son véhicule ou à l'extérieur.
- Arrêter les ventilations.
- Se préparer à une éventuelle évacuation des bâtiments par les autorités, et écouter la radio pour être au courant des consignes.
- Ne pas fumer : ni flamme, ni étincelle.

APRÈS

- Retourner aux bâtiments après réception de l'autorisation.
- Aérer les lieux.



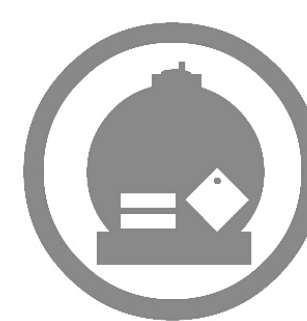
RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

PENDANT

- Si l'on est témoin d'un accident TMD, alerter les pompiers, la police et le SAMU. En cas de nuage toxique, s'éloigner perpendiculairement au vent, et se mettre à l'abri dans un bâtiment. Se laver en cas de contamination et changer ses vêtements.
- Se confiner et fermer les portes et fenêtres.
- Écouter la radio, et être prêt à l'évacuation des lieux à la demande des autorités.

APRÈS

- Aérer les lieux.
- Respecter les consignes données par les services de secours.
- Préparer le dossier d'assurance.



RISQUE NUCLÉAIRE

PENDANT

- Se confiner dans le bâtiment le plus proche, et fermer toutes les ouvertures.
- Écouter la radio.
- Se débarrasser de ses vêtements de dessus, en cas d'exposition à des poussières radioactives, avant d'entrer dans le lieu clos, et se changer si possible.
- Ne pas fumer.
- Ne sortir qu'en fin de l'alerte, ou sur ordre d'évacuation.
- Suivre les consignes des autorités en matière d'administration d'iode stable.
- Respecter les consignes des autorités.

APRÈS

- Ne pas consommer de fruits, de légumes ou d'eau du robinet sans l'autorisation des autorités.
- Respecter les consignes données par les autorités via les médias.



RISQUE SANITAIRE

PENDANT

- Suivre les consignes des autorités.
- Suivre l'évolution via les médias.
- Connaître les risques.
- Rester attentif à sa santé.

APRÈS

- Informer les autorités.



RISQUE ATTENTAT

PENDANT

- Identifier la nature et le lieu de l'attaque.
- Fuir le lieu à risque.
- Laisser ses affaires sur place et prendre la sortie la plus proche et la moins exposée.
- Aider, si possible les autres personnes à s'échapper.
- S'enfermer, si l'évasion n'est pas possible, et condamner la porte.
- S'allonger sur le sol et s'éloigner des murs, portes, fenêtres, éteindre les lumières et respecter le silence absolu.
- Attendre l'intervention des forces de l'ordre.

APRÈS

- Évacuer calmement avec les mains ouvertes et apparentes.
- Signaler les blessés.



URGENCES

Pompiers	18
SAMU	15
Gendarmerie	17
Numéro européen de secours	112
Radio France Bleu	103.6 fm



La prévention et la protection, notre priorité.

Depuis la loi de modernisation de la Sécurité Civile du 13 août 2004, les communes sont tenues de mettre en place des mesures pour faire face à une catastrophe liée à un risque naturel ou technologique majeur. Les événements climatiques, les accidents technologiques, les inondations et divers autres phénomènes nous font prendre conscience de nos vulnérabilités.

La commune de Briare, une petite ville de 5560 habitants soumise et exposée à de nombreux risques (naturels, technologiques, transports de matières dangereuses, incendies, sanitaires, attentats...), a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde. Ce plan vise à préparer et organiser la commune pour faire face aux situations d'urgence.

Le PCS est complété par le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Le DICRIM constitue l'outil central de la communication, destinée à informer les citoyens sur les risques qui peuvent affecter notre territoire. Il a pour objet de porter à la connaissance des administrés, les mesures de protection et de sauvegarde mis en œuvre en cas d'alerte.

Un principe primordial est à retenir : un citoyen bien informé est moins vulnérable.

Pierre-François BOUGUET, Maire de Briare-le-Canal

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

DOCUMENT A CONSERVER







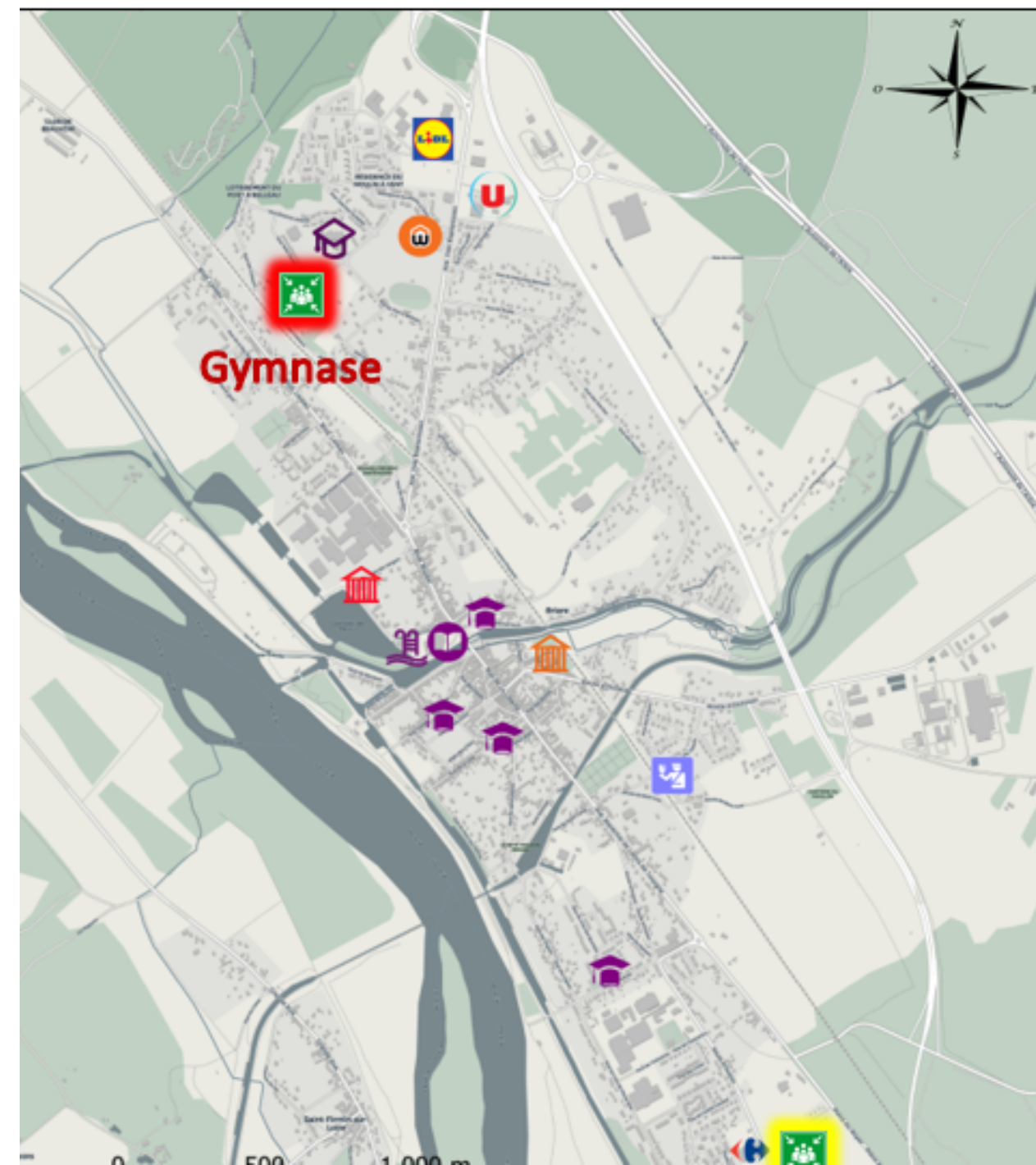
MAIRIE DE BRIARE

-  02 38 31 20 08
-  mairie@villedebriare.fr
-  www.villedebriare.fr
-  Briare-le-canal
-  Application Tam-Tam
-  Place Charles de Gaulle
45250 BRIARE-LE-CANAL

Ville de Briare

CONSIGNES À SUIVRE EN CAS DE CRISE

-  Connaître les risques, les consignes de sauvegarde et les moyens d'alerte.
-  Ne pas aller chercher ses enfants dans les écoles pendant les crises. Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques.
-  Évitez de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours.
-  Ne pas téléphoner à la Mairie pour libérer les lignes.



- Points de rassemblement**
 -  Point de rassemblement et Centre d'accueil et regroupement (CARE)
 -  Point de rassemblement
- Fonction de centralité administrative**
 -  Communauté de communes Berry-Loire-Puisaye
 -  Mairie de Briare
 -  Gendarmerie
- Equipements éducatifs**
 -  Ecoles primaires
 -  Collège
- Equipements culturel et sportifs**
 -  Centre socio-culturel
 -  Centre aquatique Île Verte public
- Grandes surfaces**
 -  Carrefour Market
 -  Lidl

ADRESSES À RETENIR

- **Point de rassemblement et CARE :**
Gymnase, Rue du Port À Belleau, 45250 Briare.
- **Point de rassemblement :**
Parking Carrefour Market, Route d'Ousson, 45250 Briare.

MOYENS D'ALERTE

- Sirène
- Véhicule équipé d'un haut-parleur
- Porte-à-porte
- Panneaux lumineux
- Site web de la mairie: www.villedebriare.fr
- Facebook de la mairie @briarelecanal
- Applications : Panneau Pocket
- Médias : Radio locale : France bleu

Le moyen d'alerte peut changer selon la nature du risque.